

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

2 948 186

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national :

09 03515

51 Int Cl⁸ : F 42 C 15/44 (2006.01), F 42 B 39/20

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.07.09.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 21.01.11 Bulletin 11/03.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : TDA ARMEMENTS SAS Société par
actions simplifiée — FR.

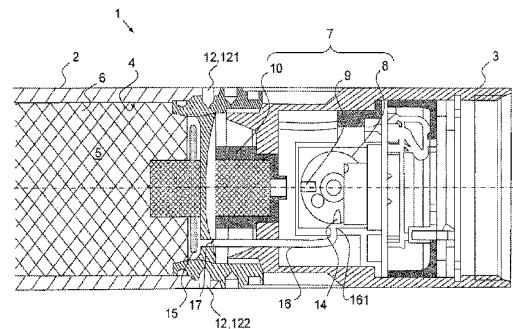
72 Inventeur(s) : LAROUSSE DIDIER, BOUREL ALAIN
et BAR CHRISTOPHE.

73 Titulaire(s) : TDA ARMEMENTS SAS Société par
actions simplifiée.

74 Mandataire(s) : MARKS & CLERK FRANCE.

54 MUNITION COMPRENANT DES MOYENS POUR NEUTRALISER SON CHARGEMENT EXPLOSIF.

57 L'invention concerne une munition (1) comprenant un
chargement explosif (6) confiné dans un compartiment (5)
et un dispositif de déconfinement (12) apte à déconfiner le
chargement explosif (6) sous l'effet d'une élévation de pres-
sion ou de température au sein de la munition (1). Elle vise
à permettre la neutralisation sur commande de la munition
(1). Selon l'invention, la munition (1) comporte en outre des
moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement,
ces moyens (14, 15, 16) étant commandables.



FR 2 948 186 - A1



Munition comprenant des moyens pour neutraliser son chargement explosif

L'invention concerne une munition comprenant un chargement explosif confiné dans un compartiment et un dispositif de déconfinement apte à déconfiner le chargement explosif sous l'effet d'une élévation de pression ou de température au sein de la munition. Elle s'applique notamment à la neutralisation en vol de munitions.

Dans les conflits actuels, les forces armées se trouvent souvent à proximité de zones civiles, voire fondues dans des zones d'habitation civiles. Pour éviter les dommages collatéraux, en particulier pour prévenir le risque de toucher les populations civiles, les munitions modernes sont de plus en plus sophistiquées. Les munitions peuvent notamment être conçues pour provoquer des dégâts sur un périmètre relativement limité. Elles peuvent également être pourvues de moyens de guidage. Le guidage conduit généralement à une meilleure précision d'impact. Il permet donc la destruction d'une cible avec un risque limité d'atteinte à l'environnement voisin. Le guidage peut être assuré par un système de guidage au sol ou par un dispositif incorporé dans la munition. Un système de guidage au sol permet dans certains cas de rediriger la munition en cas de déplacement de la cible ou de changement d'objectif suffisamment anticipé. En revanche, une munition intégrant un dispositif de guidage devient en général complètement autonome après son lancement. Il n'est alors plus possible de modifier la cible. Quel que soit le type de guidage, des problèmes de sécurité se posent dans plusieurs circonstances. La munition peut par exemple prendre une trajectoire aberrante, c'est-à-dire une trajectoire ne lui permettant pas d'atteindre sa cible. La munition peut aussi rencontrer un obstacle sur sa trajectoire. Enfin, la mission peut devoir être abandonnée pour diverses raisons, notamment en cas de découverte d'une présence civile à proximité de la cible après le lancement de la munition. Ces problèmes de sécurité font apparaître un besoin de capacité à neutraliser une munition après son lancement. Par neutralisation de la munition, on entend le fait d'empêcher son chargement explosif d'exploser, c'est-à-dire de se décomposer en quelques microsecondes. En outre, la capacité à neutraliser une munition peut également s'avérer nécessaire même si la munition n'a pas été lancée.

2

La neutralisation d'une munition non lancée présente par exemple un intérêt lorsque le lieu où elle se trouve stockée est menacé d'une attaque. Il est alors souhaitable que la munition, qui peut se trouver à proximité de forces militaires alliées, soit empêchée d'exploser.

5

Un but de l'invention est notamment de proposer une solution pour permettre de neutraliser sur commande une munition, que celle-ci ait ou non été lancée. A cet effet, l'invention a pour objet une munition comprenant un chargement explosif confiné dans un compartiment et un dispositif de déconfinement apte à déconfiner le chargement explosif sous l'effet d'une élévation de pression ou de température au sein de la munition, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens pour activer le dispositif de déconfinement, les moyens étant commandables.

L'invention a notamment pour avantage que l'explosion de la munition peut être empêchée à tout moment avant son impact. En particulier, même s'il est impossible de détourner la munition de sa cible, l'invention permet de la rendre moins destructrice. De plus, dans le cas où la munition est déjà équipée d'un dispositif de déconfinement, très peu de modifications structurelles sont nécessaires pour la rendre conforme à l'invention.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages apparaîtront à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple, description faite en regard de dessins annexés qui représentent :

- la figure 1, un exemple de munition selon l'invention dans une vue en coupe partielle selon un plan longitudinal de la munition, la munition étant en position de sécurité ;
- la figure 2, la munition de la figure 1 dans la même vue que la figure 1, la munition étant en position alignée.

La figure 1 représente un exemple de munition selon l'invention dans une vue en coupe partielle selon un plan longitudinal de la munition. Sur cette figure, la munition est en position de sécurité. La figure 2 représente le même exemple de munition que celui de la figure 1 où la

3

munition est en position alignée. Pour la suite de la description, on considère que la munition est une roquette. L'invention s'applique néanmoins à tout type de munition comportant un chargement explosif, notamment les missiles et les projectiles. La roquette 1 comporte un corps 2 de forme allongée et un

5 dispositif de sécurité et de mise à feu 3 s'inscrivant dans le prolongement du corps 2. Le dispositif de sécurité et de mise à feu 3 est assemblé à l'une de ses extrémités au corps 2 de manière à former un culot, et à une autre extrémité à un propulseur, non représenté, apte à fournir une poussée pour l'avancée de la roquette 1. Le corps 2 et le dispositif de sécurité et de mise à

10 feu 3 forment une enveloppe 4 étanche délimitant un compartiment 5. Le compartiment 5 contient un chargement explosif 6. Le dispositif de sécurité et de mise à feu 3 comprend une chaîne pyrotechnique d'amorçage 7 apte à déclencher l'explosion du chargement explosif 6. La chaîne pyrotechnique d'amorçage 7 comprend par exemple un rotor 8, un détonateur 9 et un relais

15 pyrotechnique 10. Le détonateur 9 est monté sur le rotor 8 de manière à pouvoir venir s'aligner avec une première extrémité du relais pyrotechnique 10, comme représenté sur la figure 2, par un mouvement de rotation du rotor 8. Une seconde extrémité du relais pyrotechnique 10 débouche dans le compartiment 5 de manière à pouvoir déclencher l'explosion du chargement

20 explosif 6. Sur la figure 1, la chaîne pyrotechnique d'amorçage 7 est représentée en position dite de sécurité, également appelée position désalignée dans la mesure où le détonateur 9 n'est pas aligné avec le relais pyrotechnique 10. Dans cette position, le déclenchement du détonateur 9 n'entraîne pas le fonctionnement du relais pyrotechnique 10. Ainsi, même en

25 cas de déclenchement accidentel du détonateur 9, la roquette 1 ne risque pas d'exploser. La roquette 1 comporte de plus un dispositif de déconfinement 12. Le dispositif de déconfinement 12 permet de déconfiner le chargement explosif 6 de son compartiment 5 dans le but d'éviter une réaction violente du chargement explosif 6 lorsqu'il atteint sa température de

30 décomposition. Le dispositif de déconfinement 12 entre dans le cadre du label MURAT, où MURAT est l'acronyme de "munition à risques atténués". Une munition à risques atténués est une munition qui satisfait aux conditions exigées en matière de performances, de disponibilité et de mise en œuvre, mais pour laquelle on a réduit au minimum la probabilité d'une initiation

35 intempestive ainsi que la violence de la réaction et les dommages collatéraux

qui en résulteraient lorsqu'elle est soumise à des sollicitations accidentelles. En particulier, le dispositif de déconfinement 12 rend la roquette 1 insensible aux agressions thermiques telles que les incendies et les échauffements extérieurs pouvant survenir accidentellement sur le lieu de stockage de la roquette. Le dispositif de déconfinement 12 comporte par exemple des goupilles d'assemblage 121, 122 accouplant le corps 2 au dispositif de sécurité et de mise à feu 3. Ces goupilles 121, 122 sont adaptées pour se rompre sous l'effet d'une augmentation de pression ou de température au sein du compartiment 5. En cas de rupture des goupilles 121, 122, le corps 2 et le dispositif de sécurité et de mise à feu 3 sont désaccouplés, l'enveloppe 4 et le compartiment 5 perdant leur étanchéité. Toute montée en pression interne est alors empêchée. Le dispositif de déconfinement 12 peut par exemple exploiter le changement de phase (phase solide vers phase liquide) du chargement explosif 6 lors d'une augmentation de sa température. Le changement de phase implique une baisse de densité du chargement explosif 6 et donc une augmentation de pression dans le compartiment 5. Cette pression génère une force de poussée qui rompt les goupilles 121, 122. Les goupilles 121, 122 peuvent également être rompues du fait d'une amorce de décomposition du chargement explosif 6. La décomposition du chargement explosif 6 s'accompagne d'une génération importante de gaz. Les gaz provoquent alors la montée en pression nécessaire à la rupture mécanique des goupilles 121, 122. Après une telle rupture, le chargement explosif 6, ou ses gaz de décomposition, peuvent s'échapper librement et empêcher une montée en pression interne. La décomposition du chargement explosif 6 peut éventuellement continuer, mais sans augmentation de pression. Par conséquent, la réaction de décomposition ne risque pas de s'emballer. La roquette 1 est désamorcée. Dans l'exemple décrit en référence à la figure 1, le dispositif de déconfinement 12 comprend des goupilles d'assemblage 121, 122. Bien entendu, toute autre liaison mécanique comportant un point de rupture prédéterminé peut être envisagée pour accoupler le corps 2 et le dispositif de sécurité et de mise à feu 3 sans que l'on sorte du cadre de l'invention. Plus généralement, le dispositif de déconfinement 12 peut être tout moyen permettant de rompre l'étanchéité du compartiment 5.

Selon l'invention, la roquette 1 comprend des moyens commandables pour activer le dispositif de déconfinement. Ces moyens sont constitués de moyens techniques permettant d'activer volontairement le dispositif de déconfinement 12 en réponse à une commande d'un opérateur ou d'un automatisme. Ils comprennent par exemple un inflammateur 14 et une charge de poudre 15. Par inflammateur, on entend tout dispositif apte à produire une flamme, des gaz chauds et/ou des particules chaudes de manière à entraîner une combustion d'une charge de poudre. Dans un mode particulier de réalisation, la charge de poudre 15 est disposée dans le compartiment 5 avec le chargement explosif 6. Ce mode de réalisation permet de faire monter la température et la pression au sein du compartiment 5 à la fois directement, par la combustion de la charge de poudre 15, et indirectement, par une décomposition lente du chargement explosif 6 entraînée par la combustion de la charge de poudre 15 dans son voisinage. Il est à noter que tous les types de chargements explosifs ne se décomposent pas avec la combustion d'une charge de poudre. La montée en pression est alors uniquement due à la combustion de la charge de poudre 15. Cette montée en pression dans le compartiment 5 permet d'actionner le dispositif de déconfinement 12. Dans l'exemple des figures 1 et 2, la montée en pression génère des forces tendant à cisailer les goupilles 121, 122, de la même manière que si la roquette 1 était soumise à un échauffement thermique accidentel.

Selon une forme particulière de réalisation, notamment représentée par les figures 1 et 2, les moyens pour activer le dispositif de déconfinement comprennent en outre un canal 16 apte à relier une sortie de l'inflammateur 14 à la charge de poudre 15. Ce canal 16 permet de guider la flamme, les gaz chauds et/ou les particules chaudes jusqu'à la charge de poudre 15, notamment lorsque l'inflammateur 14 n'est pas situé à proximité immédiate de la charge de poudre 15. L'inflammateur 14 est par exemple implanté dans le dispositif de sécurité et de mise à feu 3. Avantageusement, le canal 16 comporte un clapet antiretour 17 s'ouvrant pour le passage de la flamme, des gaz chauds et/ou des particules chaudes vers la charge de poudre 15. En position fermée, il assure l'étanchéité de l'enveloppe 4 et permet donc une montée en pression à l'intérieur du compartiment 5.

Dans une variante de réalisation, l'inflamateur 14 est monté sur le rotor 8. Il est préférentiellement monté de manière à ce que sa sortie vienne s'aligner avec une extrémité 161 du canal 16 en même temps que le détonateur 9 vient s'aligner avec le relais pyrotechnique 10. Cette variante de réalisation permet d'abandonner rapidement une mission en vol. En effet, lorsqu'une munition est en vol, le détonateur 9 et le relais pyrotechnique 10 sont alignés. Le dispositif de déconfinement 12 peut ainsi être actionné sans avoir à modifier au préalable le positionnement du rotor 8.

Selon une forme particulière de réalisation, non représentée, les moyens pour activer le dispositif de déconfinement comportent des moyens pour détecter que la trajectoire effectivement suivie par la roquette 1 dévie d'une trajectoire prédéterminée. Ces derniers moyens peuvent n'être qu'en partie implantés dans la roquette 1. Ceci est par exemple le cas lorsque la trajectoire effective de la roquette 1 est suivie par un radar ou à l'aide d'un système de positionnement par satellites, comme le système de positionnement mondial, bien connu selon l'expression anglo-saxonne "global positioning system". S'il est détecté que la roquette 1 suit une trajectoire incompatible avec son objectif, la roquette 1 peut alors être neutralisée par l'intermédiaire des moyens pour activer le dispositif de déconfinement 12.

Selon une autre forme particulière de réalisation, les moyens pour activer le dispositif de déconfinement comportent des moyens pour recevoir une demande de neutralisation de la roquette, cette demande étant faite à distance. Il s'agit par exemple d'un récepteur radio apte à recevoir un signal émis par un opérateur ou un automatisme.

REVENDICATIONS

1. Munition comprenant un chargement explosif (6) confiné dans un compartiment (5) et un dispositif de déconfinement (12) apte à déconfiner le chargement explosif (6) sous l'effet d'une élévation de pression ou de température au sein de la munition (1), caractérisée en ce qu'elle comporte
5 des moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement, les moyens étant commandables.

2. Munition selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement comportent
10 une charge de poudre (15) disposée dans la munition (1) et des moyens (14) de mise en combustion de la charge de poudre (15).

3. Munition selon la revendication 2, caractérisée en ce que le dispositif de déconfinement (12) est apte à déconfiner le chargement explosif
15 (6) sous l'effet d'une élévation de pression ou de température au sein du compartiment (5), la charge de poudre (15) étant disposée dans le compartiment (5).

4. Munition selon la revendication 3, caractérisée en ce que le
20 compartiment (5) est formé par l'accouplement d'au moins deux parties (2, 3), le dispositif de déconfinement (12) comportant une liaison mécanique (121, 121) réalisant l'accouplement des deux parties (2, 3) du compartiment (5) et étant adaptée pour se rompre sous l'effet d'une élévation de pression ou de température dans le compartiment (5).

25

5. Munition selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que les moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement comportent en outre un canal (16) apte à relier une sortie des
30 moyens (14) de mise en combustion de la charge de poudre à la charge de poudre (15), le canal (16) comportant un clapet antiretour (17) permettant le passage de gaz et/ou de particules des moyens (14) de mise en combustion de la charge de poudre vers la charge de poudre (15).

8

6. Munition selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'elle comporte une chaîne pyrotechnique d'amorçage (7) comprenant un détonateur (9) et un relais pyrotechnique (10), le détonateur (9) et les moyens (14) de mise en combustion de la charge de poudre étant montés sur un rotor (8) de manière à pouvoir venir s'aligner simultanément avec, respectivement, le relais pyrotechnique (10) et une extrémité (161) du canal (16).

7. Munition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement comportent des moyens pour détecter qu'une trajectoire effective de la munition dévie d'une trajectoire prédéterminée.

8. Munition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les moyens (14, 15, 16) pour activer le dispositif de déconfinement comportent des moyens pour recevoir une demande de neutralisation de la munition (1), cette demande étant faite à distance.

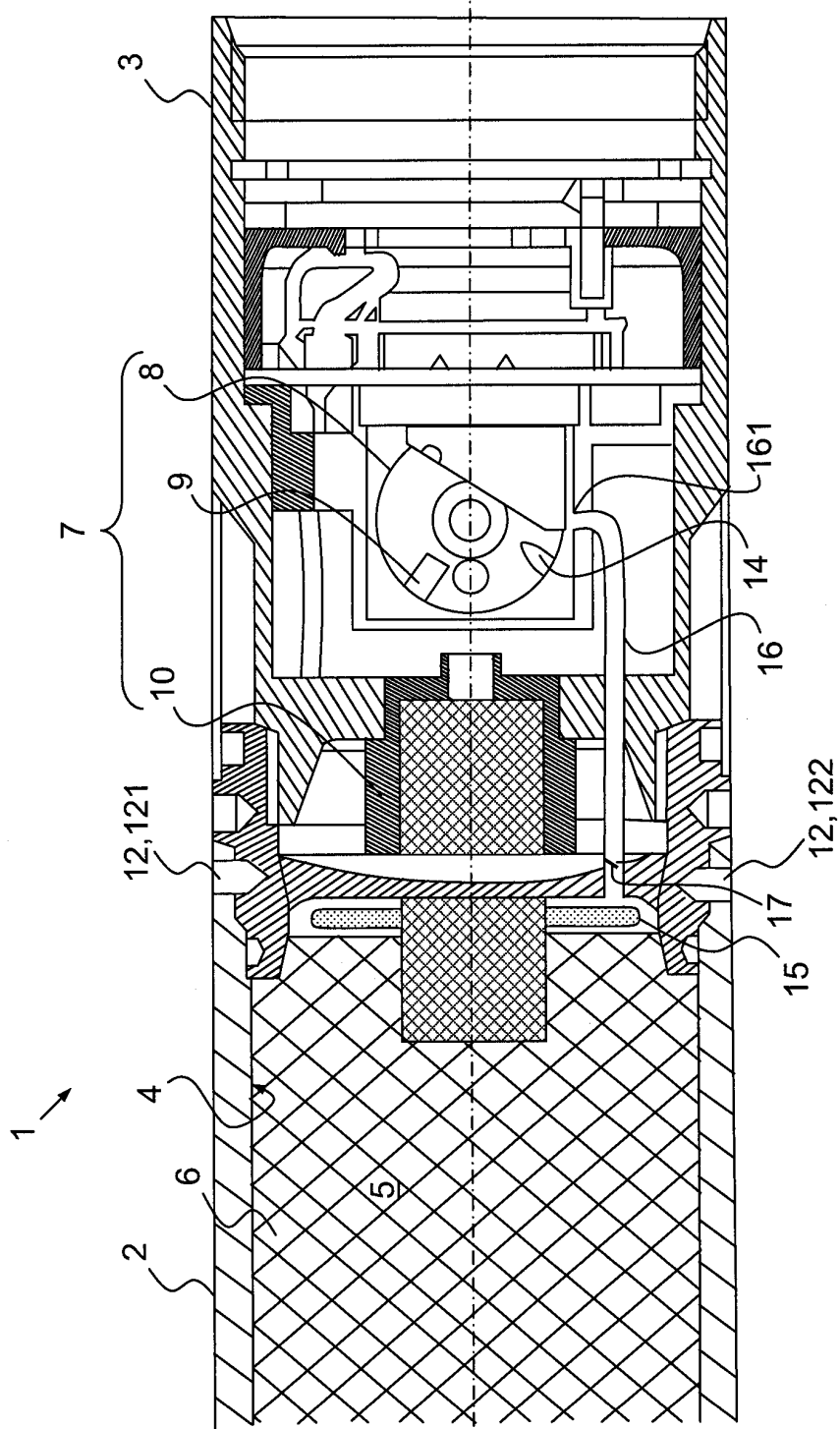


FIG.1



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 725628
FR 0903515

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 791 425 A1 (GIAT IND SA [FR]) 29 septembre 2000 (2000-09-29) * page 2, ligne 22 - page 3, ligne 15 * * page 3, ligne 26 - page 6, ligne 11 * * figures * -----	1-4,7-8	F42C15/44 F42B39/20
X	US 5 044 154 A (ENGLISH JR R HILL [US] ET AL) 3 septembre 1991 (1991-09-03) * colonne 3, ligne 61 - colonne 4, ligne 16 * * figures * -----	1-4,7-8	
A	FR 2 608 265 A1 (PONT SUR SAMBRE ATELIERS MECAN [FR]) 17 juin 1988 (1988-06-17) * le document en entier * -----	1-8	
A	FR 2 906 606 A1 (GIAT IND SA [FR]) 4 avril 2008 (2008-04-04) * le document en entier * -----	1-8	
A	GB 1 440 753 A (SECR DEFENCE) 23 juin 1976 (1976-06-23) * page 1, ligne 84 - page 2, ligne 20 * * figure 1 * -----	1-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) F42C F42B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
15 mars 2010		Gex-Collet, A	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0903515 FA 725628**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **15-03-2010**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2791425	A1	29-09-2000	AUCUN	
US 5044154	A	03-09-1991	AUCUN	
FR 2608265	A1	17-06-1988	AUCUN	
FR 2906606	A1	04-04-2008	EP 2079980 A2 WO 2008040860 A2 US 2010024675 A1	22-07-2009 10-04-2008 04-02-2010
GB 1440753	A	23-06-1976	AUCUN	